



S.I.R.D.
28 rue de la liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **54-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 23 décembre 2014**

Le vingt-trois décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en salle de réunion du SIRD, sous la présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 09 décembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

Présents : S CIALDELLA (Pv de Mme VIEU), R. DI BENEDETTO, MF. DI RAFFAELE, P EVRARD, F. FECHOZ-CHRISTOPHE(pv de M. D'OLIVIER QUINTAS), K. GAILLARD, G. JULLIEN(PV de M. TROVERO), C LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P.MONIER, M.REPELLIN (pv de M. DINI), G.SALLET(Pv de M. GILABERT), J.TESSAIRE,

Absents excusés : D. D'OLIVIER-QUINTAS, G.DINI, F.GILABERT, P. RIGALT, D.ROUX, JP TROVERO, N.VIEU,

Absents : A.CARBONARI, JM.CAMACHO, D.CUSTOT, R.OCCHINO

Secrétaire de séance : Sylvain CIALDELLA

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Attribution subvention 2014 à l'association AFMD Isère

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Président expose :

L'association AFMD de Sassenage a saisi les communes de la Rive gauche d'une demande de subvention dans le cadre de l'opération « du 70^{ème} anniversaire de la libération des Camps de Concentration et d'Extermination », démarche qui vise à entreprendre la conception et l'édition d'un ouvrage : Auschwitz – Birkenau, après l'ère des témoins.

Le bureau syndical, après concertation, a exprimé sa volonté de soutenir cette action qui œuvre au devoir de mémoire.

C'est pourquoi les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset – Fontaine – Sassenage – Noyarey et Veurey-Voroize, répondront favorablement à cette demande dans le cadre du SIRD. Le montant de la subvention s'élève à 1200 €

Charges de l'action :

- Coût de conception : recherche, archives, déplacement sur site et droits d'auteur – droits de reproduction de photos archivées

Le budget proposé par l'AFMD s'élève à 24 300 €

La répartition de la subvention est déterminée de la façon suivante :

Communes de	Somme demandée
Seyssins	1200 €
Seyssinet-Pariset	
Fontaine	
Sassenage	
Noyarey	
Veurey-Voroize	
TOTAL	1200 €

Après débat,
le comité syndical,

- ↪ VALIDE le versement de la subvention à AFMD.
- ↪ DIT que les crédits sont prévus au BP 2014 chapitre 65

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Fontaine, le 24 décembre 2014
Le Président
Guy JULLIEN